



RELEVÉ DE DÉCISIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2024

Gestion du personnel – Contrat de prévoyance

Participation de la commune à un contrat de prévoyance pour les agents (11 titulaires et 7 contractuels) à hauteur de 15€ par mois maximum pour la prévoyance, et 15€ pour la santé.

Ce dispositif permet pendant une certaine durée le maintien d'une partie du salaire des agents en cas de longue maladie.

Gestion des salles communales

Monsieur le Maire rappelle cinq principes à retenir quant à la gestion des salles communales :

- Obligation de fournir une attestation d'assurance responsabilité civile pour chaque utilisation de salle
- Convention d'utilisation à généraliser avec les associations
- Principe de gratuité pour les associations locales
- Possibilité pour les habitants d'utiliser le Bar du Triangle, du Club-House de l'ancien terrain de foot, et du local associatif Raymond Feuillet à La Chapelle Enjuger pour un vin d'honneur en cas de mariage célébré sur la commune de Thèreval (tarif 50€)
- Demande de caution pour le ménage et le matériel

Les tarifs de location de la salle des fêtes sont maintenus à 180€ pour un weekend pour les habitants de Thèreval, et passent à 230€ pour un habitant ou une association extérieure.

Cabinet médical – départ du Dr Vladu

Monsieur le Maire confirme le départ du Dr Vladu le 30 juin 2024 et remercie le Dr Vladu pour ses quatorze années passées dans la commune.

La recherche d'un 2^{ème} médecin est engagée via le cabinet Prodie Santé (22 voix pour et 1 voix contre).

Subventions

- Ecole de Saint-Gilles / sortie scolaire : avis défavorable (18 voix contre, 3 abstentions), la commune de Thèreval ayant deux écoles en fonctionnement.
- ASA du Bocage / courses de côte : avis défavorable à l'unanimité. La commune est partenaire des courses de côte (mise à disposition gratuite de locaux, travaux routiers, gestion des déchets, etc.), et regrette le désengagement de Saint-Lô Agglo sur les aides aux événements sportifs.
- Bouillonnant Valthère / projet culturel : avis favorable à hauteur de 2500€ (16 voix pour, 5 abstentions). Projet culturel été 2024, soutenu par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, et co-financé par l'entreprise Terréal. Au programme : résidence d'artistes avec la participation des habitants, et concerts.

Observations diverses

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal du dépôt de permis d'aménager du lotissement de La Chapelle Enjuger
- Un courrier de relance auprès de la Poste a été effectué afin d'examiner le sujet des deux codes postaux différents sur la même commune. Le député Philippe Gosselin et le Sénateur Sébastien Fagnen ont relayé cette demande.
- Transport à la demande : Saint-Lô Agglo a confirmé que les habitants (Hébécrevon et La Chapelle Enjuger) peuvent solliciter les services TAD (02.33.05.05.05) en cas de besoin. Un véhicule vient chercher l'utilisateur à son domicile pour un arrêt à un point identifié et retour à son domicile.

Le Maire de Thèreval,
Gilles QUINQUENEL